

Image not found or type unknown



Renonciation succession pour mineurs

Par **esyram**, le **09/03/2014** à **11:17**

Comment remplir la renonciation pour mineurs et où l adresser.
Merci pour la réponse. Urgent.

Par **Afterall**, le **09/03/2014** à **11:28**

Bonjour,

Si l'acceptation de la succession par les deux parents ne nécessite aucune autorisation, la renonciation à succession devra être autorisée par le juge des tutelles. (code civil art 389-5 alinéa 3).

Si la succession est manifestement bénéficiaire, il est fort probable que le juge refusera la renonciation.